

Inscriptions scolaires

Rentrée 2024-2025

COMMENT S'Y PRENDRE ?

Les inscriptions à l'école maternelle vont débiter.

Votre enfant sera accueilli l'année de ses trois ans (né en 2021). Il fera sa première rentrée en septembre prochain.

Du lundi 5 Février au vendredi 1er mars 2024 vous devez l'inscrire, d'abord en mairie.

<u>Les dates d'inscription en mairie et retraits de formulaires :</u>	<u>Les dates d'inscription en mairie et retraits de formulaires :</u>		
Lundi 5 février 2024	de 8h30 à 12h00	Lundi 19 février 2024	de 8h30 à 12h00
Mardi 6 février 2024	de 8h30 à 12h00	Mardi 20 février 2024	de 8h30 à 12h00
Mercredi 7 février 2024	de 14h00 à 17h00	Mercredi 21 février 2023	de 14h00 à 17h00
Jeudi 8 février 2024	de 8h30 à 12h00	Jeudi 22 février 2023	de 8h30 à 12h00
Vendredi 9 février 2024	de 8h30 à 12h00	Vendredi 23 février 2023	de 8h30 à 12h00
Lundi 12 février 2024	de 8h30 à 12h00	Lundi 26 février 2024	de 8h30 à 12h00
Mardi 13 février 2024	de 8h30 à 12h00	Mardi 27 février 2024	de 8h30 à 12h00
Mercredi 14 février 2024	de 14h00 à 17h00	Mercredi 28 février 2024	de 14h00 à 17h00
Jeudi 15 février 2024	de 8h30 à 12h00	Jeudi 29 février 2024	de 8h30 à 12h00
Vendredi 16 février 2024	de 8h30 à 12h00	Vendredi 1er mars 2024	de 8h00 à 12h00

Munissez-vous, avant de vous rendre à la mairie :

- ✓ de votre livret de famille,
- ✓ d'un justificatif de domicile,
- ✓ d'un document ou carnet de vaccination attestant que **votre enfant est à jour dans ses vaccinations obligatoires** pour son âge,
- ✓ d'un document de radiation si vous venez d'une autre commune ou avez déménagé.

La mairie vous délivrera alors un certificat d'inscription sur lequel est indiquée l'école maternelle dans laquelle votre enfant sera affecté.

Vous devrez ensuite vous présenter auprès de la directrice de l'établissement, afin que son inscription devienne définitive.

Pour cela, vous devrez lui présenter les mêmes documents qu'à la mairie ainsi que votre certificat d'inscription (délivré par la mairie).

Ces démarches sont nécessaires pour la première inscription à la maternelle.

Les réponses à vos questions :

Mr Rodolphe Lourenço : 07.76.72.65.10

periscolaire@mairie-marange-silvange.fr